



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tuberculose

Question écrite n° 16892

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'afflux de tuberculeux venant d'Europe de l'Est. Depuis un an, des dizaines de Géorgiens, Tchétchènes et Russes, atteints d'une tuberculose ultrarésistante de type XDR, la plus grave des formes de tuberculose, arrivent en France. Outre le coût élevé de leur prise en charge, le risque de contagion inquiète les autorités sanitaires. Ces malades viendraient en France se faire soigner dans nos hôpitaux via des filières mafieuses ou le bouche-à-oreille. Aussi, il lui demande quelles mesures urgentes il compte prendre afin que faire cesser cette arrivée de malades afin que la tuberculose de type XDR ne devienne pas en France un problème de santé publique dans la mesure où tous ces malades ont emprunté, sans masque, des transports collectifs contaminant sans doute des dizaines de personnes.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé a enregistré une augmentation du nombre de tuberculoses multi-résistantes (MDR) : 92 cas ont été enregistrés en 2012. Ce type de tuberculose est lié à des germes (bacilles tuberculeux) qui résistent aux deux familles majeures d'antibiotiques habituellement efficaces contre cette maladie. Ces formes multi-résistantes constituaient jusqu'à présent environ 1 % de l'ensemble des 5000 tuberculoses déclarées en France chaque année, soit une cinquantaine de cas annuels avec quelques fluctuations : il y a eu par exemple 40 cas en 1995, 51 cas en 2000, 65 cas en 2005 et 40 cas en 2010. En revanche parmi ces maladies résistantes aux antibiotiques de première intention, seules 12 en 2012 ont été classées comme ultra-résistantes (XDR), c'est-à-dire avec des résistances plus larges s'étendant à deux autres classes d'antibiotiques. Il s'agit d'une situation qui retient l'attention des pouvoirs publics, mais ne présente pas le caractère d'extension épidémique qu'on lui prête parfois dans certains médias. La tuberculose n'est en effet pas davantage contagieuse lorsqu'elle est résistante aux antibiotiques que lorsqu'elle y est sensible et reste une maladie transmissible essentiellement par des contacts durables et proches avec des malades. Afin de réduire l'exposition aux bacilles multi résistants, il est essentiel que ces patients soient isolés durant leur période de contagiosité, et traités convenablement. Les traitements de la tuberculose multi-résistante sont longs, contraignants et induisent souvent des effets secondaires. Comme pour toute maladie chronique la qualité de la relation thérapeutique est essentielle, et la compréhension des traitements doit pouvoir bénéficier, le cas échéant, de l'appui de traducteurs. Le ministère chargé de la santé contribue au financement de services de traducteurs professionnels, formés aux questions de santé auprès de patients tuberculeux afin de faciliter leur prise en charge. Il est certain que la résistance aux antibiotiques est un phénomène croissant au plan mondial qui complique la prise en charge des patients atteints de tuberculose et aggrave leur pronostic. L'organisation mondiale de la santé (OMS) estime d'ailleurs qu'il y a plus d'un million de malades dans le monde porteurs de tuberculoses multi-résistantes principalement en Asie, Afrique subsaharienne et Europe de l'Est. Pour relever ce défi de santé publique, l'OMS a mis en place un cadre stratégique. La France, avec 360 millions d'euros donnés chaque année au fonds mondial- dont elle est le deuxième contributeur- et 110 millions à UNITAID - dont elle a suscité la création- contribue largement au renforcement des capacités et des moyens des programmes nationaux de lutte des pays en difficulté, permettant notamment l'achat de médicaments de deuxième ligne de

qualité, efficaces pour traiter les tuberculoses multi ou ultra résistantes dans les pays les plus atteints par ce fléau.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16892

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 969

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8385